



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 2016 - 09
relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le
cautionnement pour la durée de la législature 2016 - 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

1. Objet du préavis

La Municipalité soumet à votre approbation le préavis relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement pour la durée de la législature 2016 – 2021.

2. Préambule et bases légales (*Extrait du courrier de Mme la Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux du 14 juillet 2016*)

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, la surveillance cantonale de l'endettement communal a été restreinte, par une modification de la Loi sur les communes (LC). La fixation du plafond d'endettement initial du début de législature est désormais du ressort exclusif de la commune, sans autorisation préalable du Canton, lequel ne fait qu'en prendre acte.

L'intervention du Canton n'est prévue que dans le cas où la commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixée en début de législature. Le Conseil d'Etat a considéré dans l'exposé des motifs de 2005 modifiant la LC que la surveillance de l'Etat n'implique pas qu'il se substitue aux communes, en particulier en matière de responsabilité. Le Constituant avait en effet retenu que l'autonomie communale devait être renforcée et les interventions cantonales limitées au contrôle de la légalité, et non plus à celui de l'opportunité.

Dans ce cadre, le Service des communes et du logement a rédigé un projet de nouvelles recommandations en matière de plafonds d'endettement et de cautionnements. Ces recommandations ont fait l'objet d'une consultation, notamment auprès des départements cantonaux et des organisations faitières dont l'Union des communes vaudoises, l'Association des communes vaudoises et l'Association des boursiers communaux. Parmi ces dernières, seule l'Association des communes vaudoises y a répondu favorablement.

Dans ces circonstances, eu égard à la liberté laissée aux communes de fixer leur plafond d'endettement, le Conseil d'Etat a pris acte de ces recommandations, reconnaissant par là leur utilité technique. En conséquence, et au vu de l'inadéquation du système par rapport aux défis financiers que rencontrent les communes dans leur quotidien, les recommandations actuelles, valables dès le 1er janvier 2007, sont abrogées et le Conseil d'Etat ne souhaite pas en adopter de nouvelles.

3. Article de loi

L'article 143 de la Loi sur les communes précise ceci :

Art.143

Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charges des relations avec les communes qui en prend acte.

Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.

Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.

Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

4. Capacité économique d'endettement (source UCV – gestion de la dette et du plafond d'endettement)

La capacité économique d'endettement d'une collectivité publique est son niveau maximum d'endettement (une valeur en CHF) soutenable financièrement sur le long terme. Au-delà de cette capacité d'endettement, la commune ne pourrait respecter les principes essentiels de gestion de la dette publique. Elle se retrouverait dans une situation financière critique par rapport à son endettement (endettement trop lourd ou surendettement). Elle ne serait plus en mesure de rembourser sa dette dans un délai acceptable (≤ 30 ans). La capacité économique d'endettement est évaluée à partir des moyens financiers dont dispose la commune pour le remboursement de ses emprunts et le paiement des intérêts passifs.

5. Equilibre budgétaire

La Municipalité s'est basée sur le programme de formation en finances et gestions communales et plus particulièrement de la gestion de la dette et du plafond d'endettement de l'Union des communes vaudoises.

La règle de l'équilibre budgétaire peut être exprimée sous la forme d'un théorème en quatre points (Dafflon, 1998).

- La règle de l'équilibre budgétaire exige la séparation du budget de fonctionnement et du budget des investissements.
- Le budget de fonctionnement, y compris la charge de la dette (intérêts et amortissements financiers) doit être équilibré.
- Le recours à l'emprunt n'est autorisé que pour des investissements
- La marge nette d'autofinancement est fondée sur le résultat du seul budget de fonctionnement.

6. Indicateurs d'endettement

Il existe de nombreux indicateurs dans ce domaine, qui apportent souvent une quantité d'informations difficile à analyser. L'UCV suggère d'utiliser qu'un nombre restreint d'entre eux, afin d'obtenir une vision claire et lisible de la santé financière de la collectivité. Il est nécessaire de relever que les cautionnements hors-bilan, notamment dans le cadre d'associations de communes, ne sont pas intégrés dans ces derniers.

A noter que, jusqu'à ce jour, nous avons toujours donné comme indicateur le poids de la dette par habitant. Pour l'UCV cet indicateur n'est pas très pertinent car la capacité

contributive des citoyens est sujette à de grandes variations en fonction de la couche de la population résidant dans la commune. Néanmoins nous continuerons à vous le mentionner à titre indicatif.

Les indicateurs retenus et qui seront analysés chaque année sont:

Poids de la dette :

Le poids de la dette est le ratio suivant : **dette nette / recettes fiscales**

Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité publique pour rembourser sa dette, dans le cas théorique où toutes ses recettes fiscales y seraient affectées. Une collectivité publique ne peut évidemment pas attribuer la totalité de ses recettes fiscales pour rembourser ses dettes, sans quoi elle ne disposerait plus de moyens pour le budget de fonctionnement. Mais cet indicateur présente l'avantage de comparer deux éléments financiers entre eux en mesurant le « poids » de la dette nette dans les ressources fiscales de la collectivité. En effet, c'est précisément ces ressources fiscales qui permettront principalement de supporter l'endettement.

Si la tendance à moyen terme du ratio est en augmentation, cela a pour conséquence d'accroître l'endettement. Ce phénomène provient soit d'une augmentation plus forte de l'endettement proportionnellement aux recettes fiscales, soit d'une diminution plus forte des recettes fiscales proportionnellement à la dette nette. Le raisonnement est inverse si le ratio diminue.

Il n'existe pas véritablement de normes de référence sur cet indicateur. En tenant compte des ratios similaires et des principes de finances publiques, **un nombre d'années supérieur à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.**

L'effacement de la dette :

L'effacement de la dette est le ratio suivant : **dette nette / cash flow**

Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité publique pour rembourser sa dette, dans le cas où tout son cash flow de fonctionnement y serait affecté. En d'autres termes, les liquidités dégagées par l'activité de fonctionnement sont attribuées à l'amortissement financier de l'endettement. Cet indicateur permet donc également d'évaluer le poids de la dette dans les finances communales et les risques liés à l'endettement (surendettement lorsque le cash flow est négatif à moyen terme). Basé sur le cash flow, cet indicateur est relativement volatil d'une année à l'autre et doit être apprécié sur le moyen terme et en fonction de sa tendance (hausse ou baisse).

Un résultat négatif signifie que le cash flow est aussi négatif et que, par conséquent, la collectivité publique doit emprunter et/ou puiser dans ses réserves effectives (réellement constituées) pour financer le ménage courant. Idéalement, le nombre d'années devrait être **inférieur à 25-30 ans**, car cela représente la durée de vie moyenne des investissements pour lesquels une dette a dû être contractée. En respectant cette durée, la dette est « effacée » lorsque les investissements sont arrivés à la fin de leur durée de vie.

Le poids des intérêts passifs :

Le poids des intérêts passifs est le ratio suivant : **intérêts passifs / recettes fiscales**

Il détermine la part des recettes fiscales consacrée au financement des intérêts passifs. Il mesure également les risques liés à l'endettement, notamment sur le « prix » de la dette. Ce sont essentiellement les ressources fiscales qui permettent de supporter les intérêts passifs. Cet indicateur complète le poids de la dette, puisqu'à « poids de la dette » inchangé, le poids des intérêts passifs peut varier selon les taux d'intérêts des marchés.

L'interprétation standard de cet indicateur est la suivante :

< 5% signifie un endettement faible

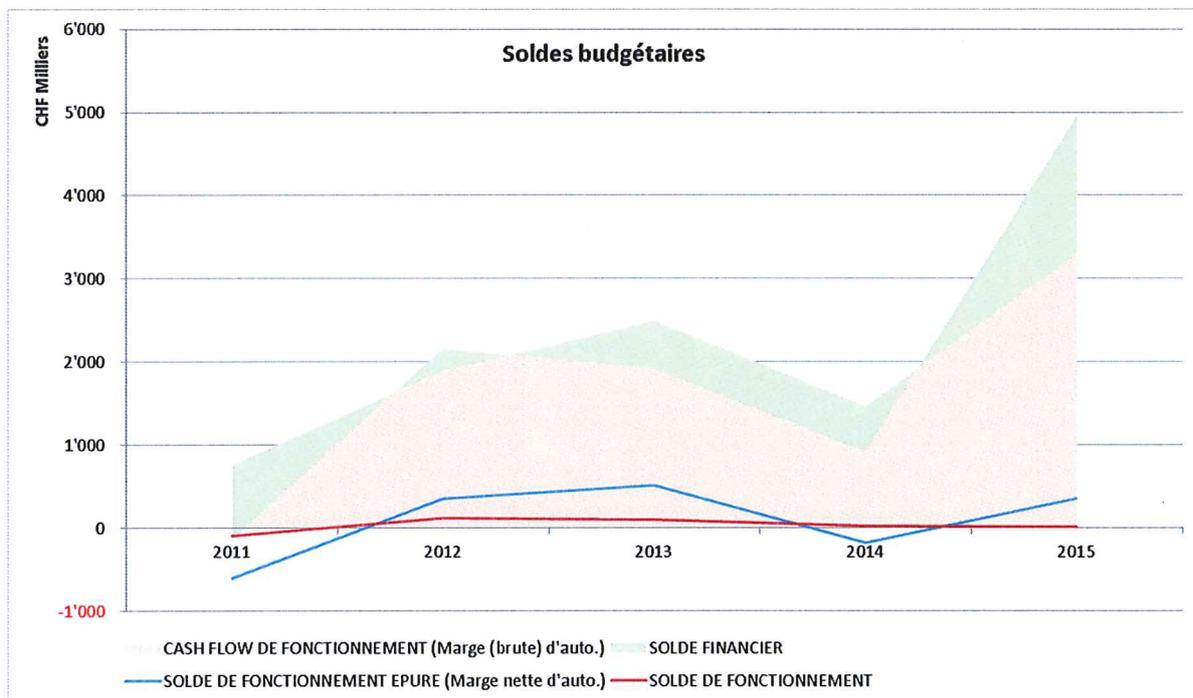
≥ 5% et ≤ 15% signifie un endettement moyen

> 15% signifie un endettement trop élevé

7. Tableaux des soldes budgétaires et des indicateurs, années 2011 à 2015

Ce premier tableau montre l'évolution de notre cash flow et autres soldes budgétaires durant ces 5 dernières années :

	NPMCH	Opération:	Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
1	4	+	Total des produits	15'060'611	17'976'583	16'841'956	14'725'587	17'762'238
2	3	-	Total des charges	15'157'843	17'859'914	16'751'248	14'705'174	17'755'814
3		=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-97'232	116'669	90'708	20'413	6'424
4	48	-	Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	535'848	223'812	735'704	291'658	369'213
5	49	-	Imputations internes (produits)	2'820'606	2'584'137	3'303'993	1'594'320	1'684'186
6	424	-	Cains comptables (+ Moins valeurs comptables)	0	0	0	0	0
7	332	+	Amortissements supplémentaires	6'659	134'800	0	87'096	429'195
8	333	+	Amortissements du découvert	0	0	0	0	0
9	38	+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	21'088	2'905'000	5'000	5'000	1'340'162
10	39	+	Imputations internes (charges)	2'820'606	2'584'137	3'303'993	1'594'320	1'684'186
10b			Retrait des éléments exceptionnels		-2'585'700	1'155'000		-1'060'000
11		=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (Marge nette d'auto.)	-605'334	346'956	515'004	-179'149	346'567
12	330	+	Amortissements du patrimoine financier	110'552	223'805	228'832	231'647	305'328
13	331	+	Amortissements du patrimoine administratif	1'106'905	870'184	1'644'609	1'742'070	1'694'352
14	481	-	Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	579'625	91'367	187'668	643'362	455'999
15	381	+	Attributions aux réserves (domaines autofinancés)	723'586	536'253	289'705	312'492	1'394'438
16		=	CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT (Marge (brute) d'auto.)	756'082	1'885'831	2'490'481	1'463'698	3'284'685
17	60 à 67	+	Recettes d'investissements	17'842	950'867	474'650	261'504	1'120'834
18	50 à 58	-	Dépenses d'investissements	1'665'144	2'566'492	3'541'682	2'279'980	2'725'664
19		=	SOLDE FINANCIER	-891'220	270'206	-576'551	-554'778	1'679'855
20		=	CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT	756'082	1'885'831	2'490'481	1'463'698	3'284'685
21	321/322	+	Intérêts passifs	258'087	226'234	206'789	174'183	166'230
22		=	SOLDE PRIMAIRE	1'014'169	2'112'065	2'697'271	1'637'881	3'450'915

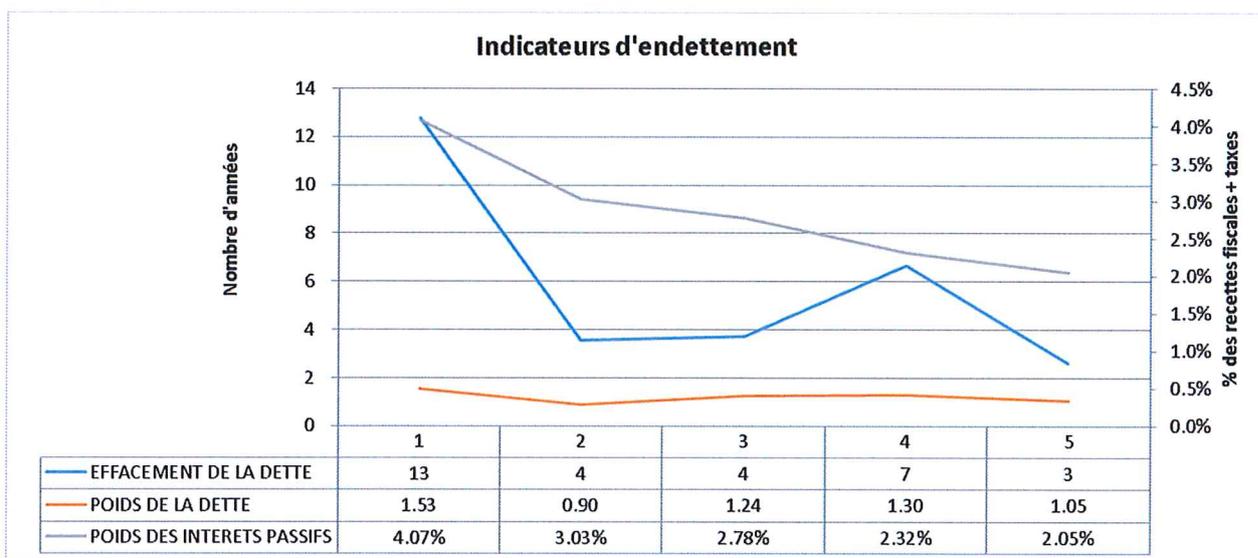


Ce tableau indique la dette nette et la dette brute pour les années 2011 à 2015 :

	N	Opérations	Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
1	9206	+	Comptes courants créanciers	19216	55565	40481	60402	13687
2	921	+	Emprunts à court terme	760790	940885	3609055	1825485	4963445
3	922	+	Emprunts à moyen et long termes	10755350	10239600	9230050	9608750	7335850
4	923	+	Engagement envers des entités particulières appartenant à la collectivité (juridiquement indépendantes)	50378	19100	15000	15000	15000
5		=	DETTE BRUTE	11'585'734	11'255'150	12'894'585	11'509'637	12'327'982
6	9101/9102	-	Avoirs disponibles (corrigés sans fonds de roulement) *	1'913'850	4'538'663	3'656'556	1'758'678	3'822'282
7	9111	-	Compte courant auprès d'autres collectivités publiques					
8	9120	-	Epargne (titres et placements)	4'001	4'001	4'001	4'001	4'001
9	9122	-	Prêts, comme placements de capitaux ou prêts au personnel					
10	915	-	Prêt et participations permanentes à d'autres collectivités publiques ou établissements financiers, actions et parts sociales	3764	3139	2514	1'889	1'264
11		=	DETTE NETTE	9'664'118	6'709'347	9'231'515	9'745'069	8'500'435

Ce tableau donne la situation des indicateurs d'endettement de notre commune pour la période 2011 à 2015 :

	N°	Opérations	Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
1	-		Dettes nettes	9664118	6709347	9231515	9745069	8500435
2	40/41	+	Recettes fiscales	6078398	7201901	7183812	7249898	7832480
3	4342/4351		Taxes d'utilisation + Vente	258662	267202	266365	261490	266278
4		=	POIDS DE LA DETTE	1.53	0.90	1.24	1.30	1.05
5	-		Dettes nettes	9664118	6709347	9231515	9745069	8500435
6	-	+	Cash flow	756082	1'885'831	2'490'481	1'463'698	3'284'685
7		=	EFFACEMENT DE LA DETTE	13	4	4	7	3
8	32		Intérêts passifs	258087	226234	206789	174183	166230
9	40/41	+	Recettes fiscales	6078398	7201901	7183812	7249898	7832480
	4342/4351		Taxes d'utilisation + Vente	258662	267202	266365	261490	266278
10		=	POIDS DES INTERETS PASSIFS	4.07%	3.03%	2.78%	2.32%	2.05%



Le tableau suivant donne le plafond d'endettement maximal supportable d'un point de vue économique, ceci sur la base des chiffres connus de 2011 à 2015 (les résultats exceptionnels de 2012 et 2015 ont été enlevés) :

Solde primaire en CHF	2 182 500	Taux d'intérêts	2.0%	Taux d'inflation	0%
-----------------------	-----------	-----------------	------	------------------	----

(selon moyenne des années 2011 à 2019)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'années considérées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500
Intérêts passifs	0	42 794	84 749	125 882	166 207	205 743	244 502	282 502	319 757	356 282	392 080
Taux d'actualisation du solde financier	1.00	0.98	0.96	0.94	0.92	0.91	0.89	0.87	0.85	0.84	0.82
Cash flow	2 182 500	2 139 706	2 097 751	2 055 618	2 013 293	1 970 757	1 927 998	1 885 998	1 843 743	1 801 218	1 758 410
Capacité d'endettement (y.c. capitaux)	2 182 500	4 322 206	6 419 957	8 476 575	10 482 888	12 469 625	14 407 623	16 307 621	18 170 363	19 996 582	21 786 982

Années	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Nombre d'années considérées	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500
Intérêts passifs	427 196	461 614	495 357	528 438	560 870	592 667	623 840	654 402	684 365	713 740	742 539
Taux d'actualisation du solde financier	0.80	0.79	0.77	0.76	0.74	0.73	0.71	0.70	0.69	0.67	0.66
Cash flow	1 755 304	1 720 886	1 687 143	1 654 052	1 621 630	1 589 833	1 558 660	1 528 098	1 498 135	1 468 760	1 439 951
Capacité d'endettement (y.c. capitaux)	23 542 296	25 263 182	26 950 326	28 604 388	30 226 018	31 815 851	33 374 510	34 902 608	36 400 743	37 869 503	39 309 464

Années	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047
Nombre d'années considérées	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500	2 182 500
Intérêts passifs	770 774	788 456	825 593	862 199	878 283	903 866	928 928	953 507	977 605	1 001 231	1 024 383
Taux d'actualisation du solde financier	0.65	0.63	0.62	0.61	0.60	0.59	0.57	0.56	0.55	0.54	0.53
Cash flow	1 411 726	1 384 045	1 366 907	1 330 301	1 304 217	1 278 644	1 253 572	1 228 993	1 204 666	1 181 269	1 158 107
Capacité d'endettement (y.c. capitaux)	40 721 190	42 105 235	43 462 143	44 792 444	46 096 661	47 375 304	48 628 677	49 857 670	51 062 764	52 244 034	53 402 141

8. Analyse des chiffres

Toute analyse doit être faite dans une vision à long terme et il peut arriver que certaines données fluctuent d'une année à l'autre. L'important est de relever la tendance qui prédomine. Une analyse sera faite chaque année.

En ce qui concerne notre commune, selon les chiffres des années 2011 à 2015, notre point faible est le solde de fonctionnement épuré ou marge nette d'autofinancement qui est déficitaire 2 années sur 5. Par contre les 3 indicateurs d'endettement sont tout à fait corrects.

Notre capacité économique d'endettement calculée à 25 ans et à un taux d'intérêt de 2.0 % et à un taux d'inflation de 0% indique que nous pourrions supporter un plafond d'endettement allant jusqu'à CHF 43'500'000.- sans tenir compte des résultats exceptionnels des années 2012 et 2015.

9. Planification des investissements pour la législature 2016-2021

Vous trouverez ci-dessous le degré de priorité des investissements défini par la Municipalité:

- 1 : investissement indispensable, à réaliser dès que possible
- 2 : investissement nécessaire et vivement souhaité, à réaliser si possible dès 2018
- 3: investissement nécessaire et souhaité, réalisation à débiter si possible avant la fin de la législature
4. investissement souhaité, à réaliser lors de la prochaine législature
5. investissement envisagé dans le futur, indiqué comme "pro mémoria"

Tout d'abord, vous trouverez ci-dessous la liste des investissements en cours et terminés

2016	Objet	Année réalisation	Coût	Coût brut	Recettes affectées	Coût net	Durée de vie	Amortissement	Situation au 31.12.2016
Préavis									
24-96	Cheminet-Loëttaz, épur./chaussée	96-99	1'491'000.00	1'280'993	215'538	1'065'455	30	29'400	304'900
17-00/29-00	Eglise-Ch. Rouge, séparatif étapes 1 & 2	00-03	1'204'600.00	770'586	20'280	750'306	30	21'300	324'400
12-02	Ch. Rouge-Etang, 3ème étape	01-03	618'300.00	527'502		527'502	30	17'000	290'000
58-05	Conduite EP Daillens-Chamrières	05-07	690'000.00	507'662	90'200	417'462	30	13'700	260'300
17-07	Giratoire de la Gare	06-11	2'565'000.00	2'808'419	337'558	2'470'861	30	52'400	1'302'500
18-07	Ch. Rouge trottoir & EP	07-12	734'500.00	694'254	37'590	656'664	30	9'800	188'800
58-10	Moderation du trafic, étape 3	10-16	350'000.00	206'438		206'438		206'438	0
25-12	EU&EP_Etape D&E_Anc poste-transfo RE	11-14	1'238'100.00	1'056'138	70'513	985'625	30	18'500	517'000
29-13	Eclairage public, étape 1-2	14-16	217'300.00	207'696		207'696		217'300	0
36-13	Rempl. équip. publics souterrains	13-16	4'901'300.00	3'093'229	177'828	2'915'401			3'018'201
41-14	Eclairage public, étape 3-4	15-16	420'000.00	366'143		366'143			420'000
53-15	Changement luminaires	15-16	153'000.00	68'548		68'548		153'000	0
16-61	Réaménagement du Vieux village	16-17	2'275'000.00	90'980		90'980			189'997
16-05	Réfection Rte Lsne et Rte Cossonay	16-17	2'000'000.00	3'400		3'400			3'400
à venir	Réfection trottoir Cimetière - village	17	200'000.00			0			200'000
04-86	Centre Communal "Le Verger"		771'500.00	7'811'970	820'851	6'991'119	30	287'400	0
	Bâtiments "pour mémoire"					0			0
39-89/06-90	Collège Cheminet I, extension		8708'000.00	7'490'500	1'400'000	6'090'500		178'000	1'203'000
19-91/26-92	Collège Cheminet II, restructur.		5'284'000.00	4'244'686	833'582	3'411'104		109'000	981'000
15-02	Réfect. salle gym du Cheminet	03-05	742'200.00	756'014	24'716	731'298	30	23'000	277'000
69-10	Réfect. pavillon du Tennis	11	195'000.00	195'644		195'644	20	7'250	108'750
85-11	Constr. local pompiers	11-16	2'871'600.00	2'325'141	1'122'322	1'202'819	30	43'200	1'294'975
84-11	Rénovation Piscine	11-14	589'500.00	577'769	10'407	567'361	20	11'400	143'661
47-14	Transform. et rénov. Plan-Bois	14-16	1'524'500.00	827'425		827'425			1'524'500
48-14	Achat pçlle 127	15	1'370'000.00	1'369'213		1'369'213	30	33'400	966'600
49-15	Camping, aliment. électrique et pataugeoire	15-16	352'000.00	261'568		261'568			261'774
15-57	Collège du Cheminet, réf. Façade	16	395'000.00	298'911		298'911			395'000
16-03	Transf. Classe collège Cheminet	16	145'000.00	0		0			145'000
à venir	Tennis	16-17	260'000.00	0		0			0
40-09	Réseau EP 1 PPA Les Câbleries	08-11	609'500.00	592'659	100'991	491'668	30	16'400	146'600
40-09	Réseau EP 2 PPA Les Câbleries	08-14	1'200'000.00	1'094'761	225'286	869'475	30	23'200	649'600
40-09	Réseau EP 3 PPA Les Câbleries	08-16	562'400.00	137'579		137'579			237'207
17-12	Réservoir Chamrières_Assainst	12-13	356'300.00	269'810	32'905	236'905	30	7'900	205'400
43-14	Ch. de la Lisière, équip. EP&DI	14-16	133'400.00	103'305	25'649	77'656		133'400	0
52-15	Démolition ancienne station pompage	16	51'000.00	47'000		47'000		47'000	0
	Mobil.,mach. & véhic."pr mémoire"					0			0
à venir	Informatique	17	300'000.00			0			0
5-05/31-08/46-02-98/	Révision du PGA	05-16	396'000.00	350'602		350'602		13'000	158'902
31-00/03-02	Maison/Ville réfection & transform.		1'618'000.00			0			741'800
32-93	Terrain Pçelle 169 La Vuy, (Ch. Rouge 1&3)		189'300.00	189'300		189'300	30	12'600	126'300
65-10	Terrain Pçelle 169 La Vuy, (Ch. Rouge 1&3)		290'700.00	290'700		290'700	30	10'000	260'700
62-05	Imm. Gare 40	06	620'000.00	620'000		620'000	30	20'700	392'300
19-07	Imm. Rte Vuy 3	07	1'110'000.00	1'105'480		1'105'480			430'000
TOTAL			56'645'500	42'642'023	5'546'216	37'095'807		1'715'688	17'669'568

Les investissements projetés pour la législature 2016-2021 sont les suivants :

D priorité	Objet	Année réalisation	Coût brut	Recettes affectées	Coût net	Durée de vie	Amortissement
1	Eclairage public	2017	500'000		500'000	10	50'000
1	Etude suite démarche participative	2017	200'000		200'000	1	200'000
1	Rte de la Gare (réfect. Rte + EP/EU/EC)	2017	2'808'000	560'000	2'248'000	30	74'933
1	Rte Lausanne (chaussée, EU/EP et EC)	2017	2'000'000	400'000	1'600'000	30	53'333
1	Bâtiment communal (+ revalorisation gare 38 yc gare 36)	2017	7'000'000		7'000'000	30	233'333
2	Revaloris. Anc. Déch. Bas des Monts	2018	100'000		100'000	10	10'000
2	Revaloris. De l'espace public (suite DP)	2018	3'000'000		3'000'000	30	100'000
2	Place Madeleine Chamot-Berthod	2018	100'000		100'000	10	10'000
2	Etude aménagement de la gare et accès	2018	200'000		200'000	1	200'000
2	Etude carrefour/giratoire Rte de Lausanne - liée Eco quartier	2018	300'000		300'000	1	300'000
2	Rénov. piscine + projet concept sportif	2019	2'000'000		2'000'000	15	133'333
3	Place et bâtiment de la gare (armurerie)	2018	1'000'000		1'000'000		0
3	Etude nouveau bâtiment scolaire (primaire)	2019	300'000		300'000	30	10'000
3	Verger (enveloppe + toiture)	2019	2'000'000		2'000'000	30	66'667
3	Verger extérieur (cf dém. Particip.)	2019	500'000		500'000	30	16'667
3	Petit calibre (rénovation du bâtiment)	2019	200'000		200'000	30	6'667
3	PQ En Tombey (Etudes)	2019	300'000		300'000	1	300'000
3	Rte de Dailens 2, aménag. des combles	2019	400'000		400'000	30	13'333
3	Parcs et place de jeux	2019	100'000		100'000		
3	Etude terrain de football - gazon synthétique	2020	100'000		100'000	1	100'000
3	Etude nouveau bâtiment scolaire (secondaire)	2020	500'000		500'000	1	500'000
TOTAL			23'608'000	960'000	22'648'000		2'378'267

Récapitulation des investissements nets prévus par année:

2017 : CHF 11'548'000.00

2018 : CHF 4'700'000.00

2019 : CHF 5'800'000.00

2020 : CHF 600'000.00

2021 : CHF 0.00

Et finalement, les investissements de la législature suivante ou « pro memoria » :

D priorité	Objet	Année réalisation	Coût brut	Recettes affectées	Coût net	Durée de vie	Amortissement
4	Suite projet Piscine	2022	2'000'000		2'000'000	15	133'333
4	Taxe au poids (étude faisabilité et réalis - avec Venoge 6?)	2020	450'000		450'000	15	30'000
4	Stand de tir à 300m., assainissement de la butte	2020	420'000		420'000	30	14'000
4	Réalisation carrefour/giratoire Rte de Lausanne	2020	2'000'000		2'000'000	30	66'667
pr mém.	Trottoirs Cheminet				0		0
pr mém.	Tennis - bulle sur les 2 courts		600'000		600'000	30	20'000
pr mém.	Avenir de la maison de paroisse		500'000		500'000	30	16'667
pr mém.	Réseau séparatif à moyen et long termes				0		0
pr mém.	Chaussées, trottoirs et éclairage (liés EP/EU/EC)				0		0
pr mém.	Cheminet 22 - revalorisation parcelle (école/parascolaire?)				0		0
TOTAL			5'970'000	0	5'970'000	150	280'667

Ces différentes listes sont complètes et le montant de chaque investissement (coût net ou brut) est le montant total payé ou prévu, indépendamment du financement des travaux. Il faut savoir que tout ne sera pas (ou n'a pas été) forcément financé par l'emprunt. Cela dépend de la situation financière de la commune au moment où les préavis sont présentés au Conseil communal.

En fonction des investissements prévus pour cette législature, nous vous demandons un plafond "politique" d'endettement de CHF 36'000'000.-.

10. Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

La fixation de ce plafond est de la seule responsabilité du conseil communal. Il n'est pas cumulatif avec le plafond d'endettement des investissements.

A ce jour, la Commune de Penthalaz, n'a plus aucun cautionnement bancaire. Toutefois, il y a un cautionnement de loyers qui se monte à CHF 4'900.-.

Au niveau des associations actuelles, il y a l'ASICoPE, l'ARASPE, l'AJERCO et le Groupement Forestier du Sépey-Mormont pour lesquelles nous avons un risque de cautionnement. En effet, si ces différentes associations venaient à être dissoutes, les communes membres devraient assumer les crédits bancaires qui ne pourraient pas être remboursés.

Il est envisagé de créer une association de communes au sein de PPDL afin de régir les services que nous avons actuellement en commun, la bibliothèque, le local des jeunes et les bus, mais aussi les services futurs que nous pourrions développer ensemble.

Dès la prochaine législature, il faudra tenir compte du projet de construction d'un nouveau collège à Penthalaz sous l'égide d'une association intercommunale et il sera nécessaire d'augmenter très fortement ce plafond de cautionnements. La partition pour le primaire devrait débuter dès 2019 ce qui nécessite au préalable la création de la nouvelle entité juridique pour le nouvel EPS (Etablissement primaire et secondaire).

Association	Plafond maximum de l'association	Selon plafond emprunts maximum
ARASPE - Association de Comunes Région RAS Cossonay-Orbe-La Vallée	146'200.00	7'370.03
ASICoPe	20'000'000.00	4'118'231.94
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et Région	100'000.00	13'623.94
Groupement Forestière du Sépey-Mormont	150'000.00	29'571.17
Mobility	-	10'800.00
Cautionnement loyers (SC SwissCaution SA)		4'900.00
Travaux rénovation Eglise catholique La Sarraz - Cossonay	1'727'000.00	230'000.00
ASIVenoge + projet GAIN	15'000'000.00	1'247'699.67
TOTAL		5'662'196.75

Au vu du risque, nous vous proposons un plafond maximum de CHF 6'000'000.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2016-09, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

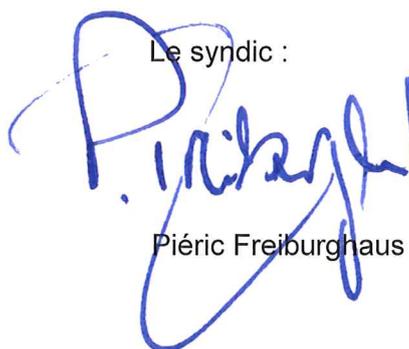
De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. Plafond d'endettement : CHF 36'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 6'000'000.-

Approuvé par le Municipalité en séance extraordinaire du 8 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



Piéric Freiburghaus



La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipaux à convoquer : MM Piéric Freiburghaus, syndic et Didier Chapuis, municipal